Convocation le 31 août 2020

## Département du Bas-Rhin

**Arrondissement de Saverne**

# COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

08 septembre 2020

**Etaient présents :**

* **Maire : M. Christophe KALCK ;**
* **Les Adjoints au Maire : Mme DAUL Hélène, MM. KLEIN Bruno et SCHAFFNER Roland ;**
* **Les Conseillers : Mme STORCK Nicole et MM. LUX Laurent, MEYER Adrien, SAUER Pascal, SCHORR Guillaume, STORCK Olivier et VAN DER GIESSEN Marten.**

**Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour rajouter un point à l’ordre du jour :**

**10) Réfection du chemin piétonnier : demande de subvention DETR**

**Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité.**

ORDRE DU JOUR

1. ***Désignation d’un secrétaire de séance***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020***
3. ***Département du Bas-Rhin : fonds de solidarité communal***
4. ***Travaux voirie rue de l’Eglise***
5. ***Renouvellement partiel bureau association foncière***
6. ***BP 2020 : décision modificative***
7. ***ORANGE : convention Orange-commune rue Principale***
8. ***GROUPAMA : acceptation d’un chèque suite sinistre***
9. ***Point sinistre***
10. ***Réfection du chemin piétonnier : demande de subvention DETR***
11. ***Divers et informations***
12. **Désignation d’un secrétaire de séance**

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Mme Hélène DAUL.

**2) Adoption du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020**

Le procès-verbal de la séance mentionnée ci-dessus a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Après délibération, le procès-verbal est adopté **à l’unanimité**.

**3) Département du Bas-Rhin : fonds de solidarité communal**

Pour traverser la crise sanitaire liée au Covid-19 et les impacts économiques qui ont engendrés de graves difficultés économiques, le Département du Bas-Rhin a voté un plan de relance inédit afin de soutenir la reprise pour les familles, associations et collectivités.

A ce titre, le fonds de solidarité communal, aide exceptionnelle du Département pour aider les communes à créer, réhabiliter, rénover leur patrimoine communal (montant de l’aide plafonné à 100 000 euros par projet) et le nombre de projets soutenus par ce dispositif passe à 2.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de solidarité communal pour les projets suivants :

Projet 1

Réfection du bâtiment du 2 rue de l’Eglise : estimatif des travaux = 41 674 € HT soit 50 008,80 € TTC

Projet 2

Aménagement de la voirie rue des Vignes : estimatif des travaux = 350 000 € HT soit 420 000 € TTC

Le projet 1 serait réalisé en 2021 alors que le projet 2 serait effectué en 2022.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide **à l’unanimité** de valider les 2 projets présentés ci-dessus, d’effectuer le projet 1 en premier lieu, sollicite le fonds de solidarité communal pour les deux projets et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**4) Travaux voirie rue de l’Eglise**

Le Maire présente aux conseillers 2 offres de prix pour la réfection d’une partie de la rue de l’Eglise (voirie, bordures, caniveaux) :

DIEBOLT TP : 38 644,75 € HT soit 46 373,70€ TTC

WICKER TP : 41 731,50 € HT soit 50 077,80 € TTC

Les travaux sont prévus pour les vacances de la TOUSSAINT sauf imprévus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l’unanimité** de retenir l’offre de prix de l’entreprise DIEBOLT TP pour un montant de **38 644,75 € HT soit 46 373,70€ TTC.**

**Information complémentaire :**

La grange située sur le terrain faisant l’angle de la rue Principale et la rue de l’Eglise est dans un état de délabrement avancé. Roland SCHAFFNER a présenté des photos aux conseillers datant de mai 2020. Depuis, la situation n’a pas évolué malgré plusieurs contacts avec le propriétaire. Afin d’assurer la mise en sécurité du chantier rue de l’Eglise, une procédure va être lancée avec, dans un premier temps, établissement d’un constat d’huissier.

Le Conseil Municipal souhaite prendre toutes les mesures de précaution avant le début des travaux car la charpente et la toiture de la grange sont très fragilisées. Les vibrations, engendrées par l’utilisation d’un compacteur avec plaque vibrante à proximité de cette dernière, pourraient provoquer son effondrement et la chute de tuiles sur le domaine public. Un diagnostic de la charpente et de la toiture est nécessaire pour connaître les risques potentiels d’effondrement.

**5) Renouvellement partiel du bureau de l’association foncière**

Suite aux élections municipales de cette année, le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de désigner un membre titulaire pour le bureau de l’Association Foncière.

Les membres de ce Bureau sont nommés pour six ans par le préfet, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l’une est présentée par la Chambre d’Agriculture, l’autre par le Conseil Municipal.

Les membres désignés par la chambre d’agriculture, à savoir BARTH René, FRINTZ Denis et STORCK Olivier restent jusqu’en 2022.

Par délibération du 29/02/2016, le CM avait désigné Christophe KALCK, Léonard LUX et Marielle BRASSEL. Or Christophe KALCK a été élu Maire, est membre de droit ; Léonard LUX et Marielle BRASSEL restent quant à eux membres titulaires et MM. LINDER Dominique et SCHORR Jean-Claude restent suppléants jusqu’en 2022.

Il conviendra de convoquer le bureau de l’AF afin de procéder à une nouvelle élection du président, vice-président et secrétaire de l’AF courant septembre.

Le Conseil Municipal décide **à l’unanimité** de désigner ***Jean-Paul LERCH domicilié 10 rue de l’Eglise – 67440 LOCHWILLER*** comme membre titulaire pour le bureau de l’association foncière.

**6) BP 2020 : décision modificative**

Suite au contrôle du budget primitif 2020 par la trésorerie, il s’avère qu’une anomalie doit être corrigée sur l’article 21318-040. De plus, afin de pouvoir honorer les factures pour des travaux de voirie complémentaires, il est proposé d’effectuer une décision modificative en réaffectant les crédits en section d’investissement comme suit :

21318-040 : - 5000 euros

2151 opération 110 « Voiries communales » : + 5000 euros

21311 opération 75 « Mairie » : - 100 000 euros

2151 opération 110 « Voiries communales » : + 100 000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte **à l’unanimité** la décision modificative proposée ci-dessus.

**7) ORANGE : convention orange-commune rue Principale**

Afin d’effectuer les travaux de mise en souterrain des réseaux ORANGE rue Principale, une convention doit être signée entre la commune et ORANGE.

Les termes de cette convention regroupent les prestations d’ingénierie effectuées par ORANGE et les prestations de câblage. Le montant des travaux s’élève à **4 273,11 €**. Cette convention fait suite au devis signé en décembre 2019 (Cf. CM du 02/12/2019).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte **à l’unanimité** les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

**8) GROUPAMA : acceptation d’un chèque suite sinistre**

Suite à l’épisode venteux du 21 février 2020, un second lampadaire situé rue du Koellberg avait été également arraché de sa structure. L’assurance GROUPAMA a reversé un chèque d’un montant de 906,02 € comme règlement complémentaire pour le second sinistre.

Le Conseil Municipal accepte **à l’unanimité** le chèque de 906,02 € de GROUPAMA.

**9) Point sinistre**

* Un RDV en mairie et sur site avec les avocats de la commune est prévu le 14 septembre prochain afin de faire le point avec le nouveau maire sur l’avancement du dossier et d’évoquer un problème rencontré sur 3 habitations dont l’état de dégradation avancée pose quelques inquiétudes.
* Partie forage :

Prévoir une visite du CM sur le site de forage pour constater l’avancement des travaux ;

A ce jour, le forage se situe à une profondeur de 102 mètres ;

Quelques essais de pompage seront réalisés prochainement et pendant une courte période ;

Une rupture de canalisation s’est produite le 21 août dernier au lotissement et sur le chantier du forage occasionnant des désordres sur le site mais aussi dans les parcelles en contre-bas. Les mesures nécessaires ont été effectuées pour pallier à cet incident. Une demande a été faite par la commune au BRGM d’aménager le site de telle manière qu’à l’avenir de tels désordres ne se reproduisent plus.

Les travaux pour le réseau d’évacuation des eaux partant du forage et traversant les parcelles privatives rue de l’Etang débutera en janvier ou février 2021 (toutes les précautions seront prises en amont pour éviter tout dysfonctionnement par la suite). La police des eaux a validé la demande faite par la commune pour descendre le niveau du lit du ruisseau.

**10) Réfection du chemin piétonnier : demande de subvention DETR**

Dans le cadre des travaux de réfection du chemin piétonnier, le Conseil Municipal, autorise **à l’unanimité** le Maire à solliciter la DETR et l’autorise à signer toutes pièces pour sa mise en œuvre et approuve le plan de financement annexé à la présente délibération pour cette subvention.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DÉPENSES** | **Montant HT** | **%** | **RESSOURCES** | **Montant HT** | **%** |
|  |  |  | **AIDES PUBLIQUES** (1) : |  |  |
|  |  |  | – Union européenne  – ÉTAT : dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) |  |  |
| **TRAVAUX** | **31 306,00** |  | – ÉTAT : dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)  (subvention si 20%) | 6 261,20 |  |
|  |  |  | – ÉTAT autre *(préciser) :* |  |  |
|  |  |  | – Région |  |  |
|  |  |  | – Département (*selon le taux modulé communal*) |  |  |
|  |  |  | – Groupement de communes |  |  |
|  |  |  | – Autre commune |  |  |
|  |  |  | – Établissements publics *(Caisse des Dépôts par ex.)* |  |  |
|  |  |  | **–**Aides publiques indirectes |  |  |
|  |  |  | Autres |  |  |
|  |  |  | Sous-total aides publiques : | 6 261,20 |  |
|  |  |  | AutofinancemenT |  |  |
|  |  |  | Fonds propres | 25 044,80 |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  | SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT | 25 044,80 |  |
| **TOTAL DÉPENSES** | **31 306** |  | **TOTAL RESSOURCES** | **31 306** |  |

**11) Divers et informations**

* Présentation du plan communal de sauvegarde au membres du CM.
* Suite aux épisodes venteux de plus en plus fréquents, Roland SCHAFFNER propose de solliciter la société Tradi Toitures de Saverne pour un contrat de maintenance de la toiture de l’Eglise (remplacement des tuiles, …).
* Chats errants :

Une proposition de campagne de stérilisation a été envoyée par la SPA de Saverne à la commune afin d’endiguer la prolifération des chats. Initiée par une habitante du village, l’association « Action coup d’patte » de Saverne a également été contactée pour être associée à cette démarche. Certains volontaires pourraient effectuer une campagne de récolte de dons dans le village.

Pour rappel : stérilisation d’une femelle (60 euros), castration d’un mâle (28 euros), hystérectomie pour une femelle pleine (71 euros).

La commune est sollicitée à nouveau pour obtenir un appui financier pour cette action.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable.

* Déchets verts : pour faire suite à plusieurs demandes d’administrés qui ne bénéficient pas de remorques ou d’autres moyens pour se rendre à la déchetterie et afin d’éviter des feux de déchets verts dans le village, Roland SCHAFFNER propose aux conseillers un questionnaire pour choisir une ou plusieurs alternatives (stockage de branchages, broyage, …) et après retour, ce point sera évoqué et discuté lors de la prochaine séance.
* La police des eaux a été sollicitée par la commune pour obtenir leur autorisation dans le cadre du curage de fossés afin de faciliter l’écoulement du ruisseau lors des intempéries. Une expertise complète et gratuite des cours d’eaux du village a été proposée et sera menée par leurs services.
* Ragondins : l’arrêté préfectoral du 22 mai 2020 autorisant la chasse aux ragondins sur la période du 23/08/20 au 01/02/21, le Maire transmettra une autorisation à l’association de chasse du Dachsgraben pour effectuer des prélèvements de ragondins sur l’ensemble du ban communal.
* Un nouvel abribus a été commandé et sera installé à la place de l’abri existant (place de la Mairie) du fait de sa taille plus imposante (4 mètres de longueur). Celui actuellement sur la place sera déplacé et réinstallé rue Principale à l’arrêt des collégiens et lycéens.